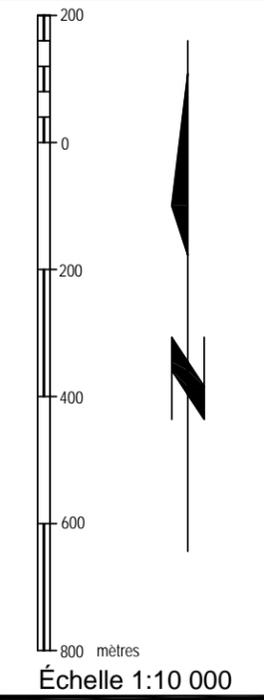
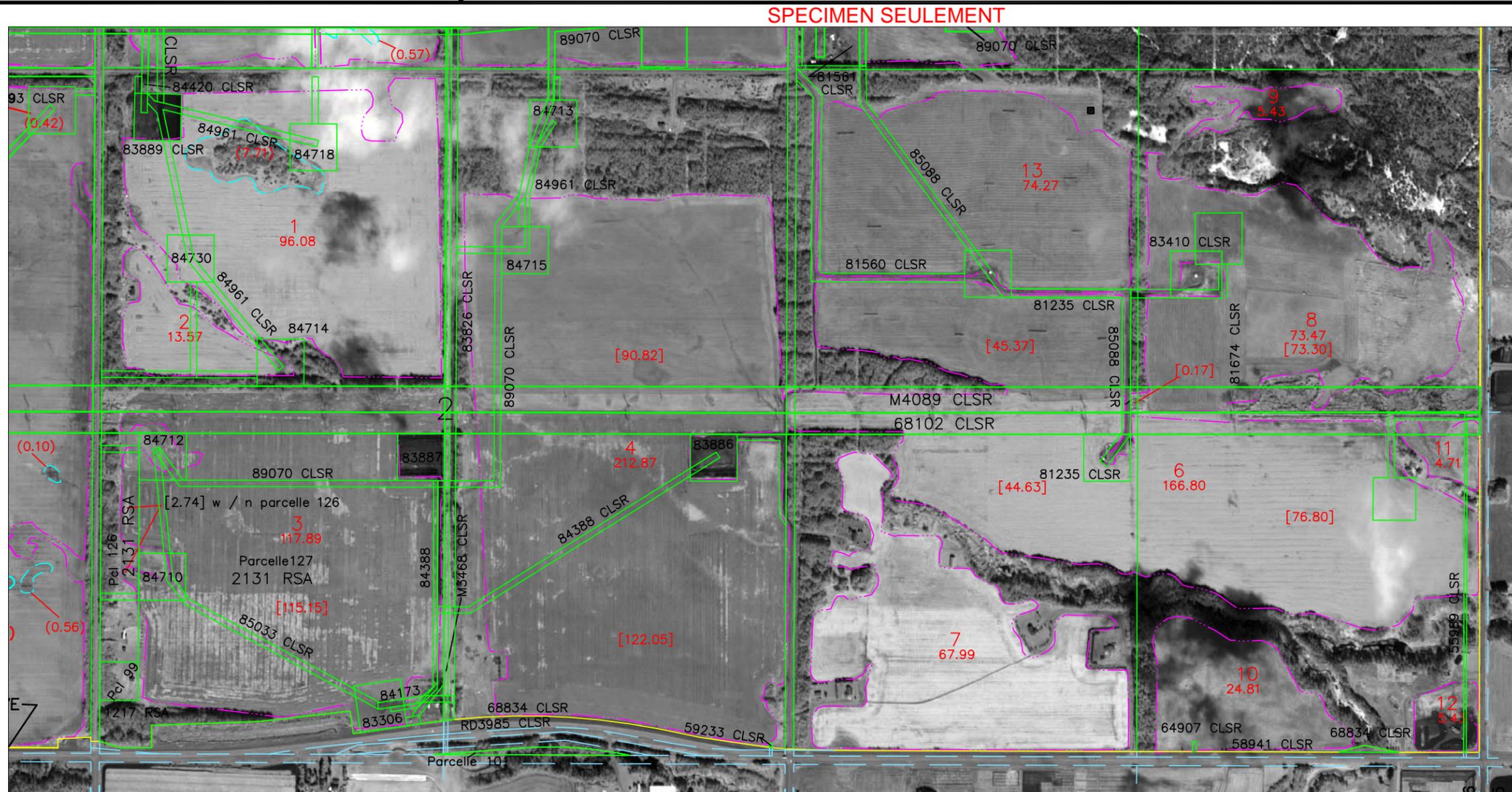


R.I. 135 STONY PLAIN | Plan d'utilisation des terres dans les Sections 1, 2, TP52-R26-O4M

3024 R.S.A.

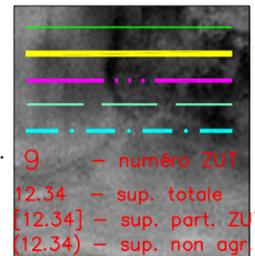


Objet: Section 38, Règlement sur les arpenteurs des terres du Canada
 CERTIFIÉ CONFORME
 Le ____ jour de ____ 200 ____



Légende:

- Township projeté et/ou Limite légale
- Limites de la réserve indienne
- Limites des ZUT non-arpentées.
- Clôtures
- Limites des zones non-agricoles
- Zones d'utilisation des terres en acres



Notes:

Les zones d'utilisation des terres (ZUT) sont numérotées consécutivement à partir de un (1) pour chaque feuillet et incluent les ZUT dans la réserves statutaire pour le chemin pour les côtés sud et ouest des sections. L'étendue de la nouvelle terre a été établie par GPS le 24 juin 2004. Toutes les limites non-arpentées sont sujettes à un arpentage plus précis dans le futur. Ce plan peut être utilisé pour décrire les terres à louer ou les permis d'une durée de moins de dix (10) ans. Ce plan est compilé à partir d'une image satellitaire IKONOS prise le 10 août 2000.

Révision	Date	Numéro RSA
ZUT 5 supprimée	24 Juin 2004	2872
ZUT 13 créée	24 Juin 2004	3024

Ministère des Ressources naturelles

Objet: Article 31, Loi sur l'arpentage des terres du Canada et l'Entente interministérielle (décembre 2003)
 APPROUVÉ

(Insérer le nom et le titre de la personne ici) _____ Date _____
 arpenteur général ou personne désignée
 (Region appropriée)
 Centre canadien de gestion cadastrale

Projet : 200_ - XX - XXX
 Dossier : SM8210 - XXXXX

Feuillet 3 de 12

Disponible au:
 Natural Resources Canada
 Ressources naturelles Canada
Centre canadien de gestion cadastrale
 Bureau de services à la clientèle de l'Alberta
 Edmonton, Alberta
 Téléphone (780) 495-2498 Fax (780) 495-4052
 Courriel: AB.Records.Group@nrcan.gc.ca